



## DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### **Institut international d'études sociales**

#### **Rapport de la 44<sup>e</sup> session du Conseil de l'Institut**

1. Le Conseil de l'Institut international d'études sociales a tenu sa 44<sup>e</sup> session le 15 novembre 2002, sous la présidence du Directeur général du BIT, qui est également président du Conseil de l'Institut. Le conseil a été saisi du rapport de son directeur<sup>1</sup> et d'un document concernant l'acceptation des contributions et des dons à l'Institut<sup>2</sup>.
2. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du conseil. Il a mis l'accent sur la nécessité de respecter et d'encourager l'autonomie de l'Institut ainsi que sa liberté académique, qui est source d'une recherche de qualité et d'une pensée novatrice. L'Institut occupe une position particulière au BIT. D'une part, il fait partie intégrante du Bureau et il participe au développement de la base de connaissances de l'Organisation. D'autre part, il occupe une position unique. C'est l'unique endroit du BIT où l'on peut prendre du recul par rapport aux préoccupations immédiates. Il fournit à l'OIT et ses mandants un espace propice au débat ouvert et à la réflexion critique, un instrument permettant d'étudier les idées nouvelles, de remettre en question les idées reçues et de développer des cadres conceptuels sur les questions émergentes présentant un intérêt potentiel. Pour mener à bien sa fonction fondamentale, l'Institut doit se conformer aux normes scientifiques les plus élevées, accroître sa crédibilité et affirmer sa réputation vis-à-vis de l'ensemble de la communauté intellectuelle.

#### **Rapport du directeur**

3. En introduisant le rapport, le fonctionnaire chargé de l'Institut et directeur ad intérim a dit qu'il souhaitait que les membres du conseil fassent des commentaires et proposent une orientation, en vue notamment de l'élaboration des propositions de programme et de budget pour la période biennale 2004-05, qui seront soumises à la prochaine session du Conseil en novembre 2003. Il a rappelé que l'Institut suit un cycle budgétaire différent de

<sup>1</sup> Document INS.B.XLIV/1.

<sup>2</sup> Document INS.B.XLIV/2.

celui de l'OIT. Il est essentiel de connaître, à la présente session, les vues préliminaires du conseil sur l'orientation future des programmes de l'Institut.

4. Le directeur ad intérim a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la base de connaissances de l'OIT, notamment en ce qui concerne la promotion de l'Agenda pour le travail décent. En 2002, l'Institut a avancé dans l'analyse des corrélations positives qui existent entre les droits fondamentaux au travail et le développement économique, en étudiant précisément l'impact des variables clés telles que l'investissement étranger direct (IED) et l'avantage commercial comparatif. L'Institut a également lancé un projet de recherche sur l'influence exercée par les organisations de la société civile sur les politiques du développement. Conscient du fait qu'il s'agit là d'un thème sensible, l'Institut est convaincu que la recherche entreprise produira une évidence empirique précieuse, grâce à des études de cas par pays, qui montreront la diversité des relations qui existent au niveau national et même au niveau local entre les autorités publiques, les organisations d'employeurs et de travailleurs, et les nombreuses associations qui s'inscrivent aujourd'hui dans le concept plus large de la société civile.
5. L'Institut et le BIT mènent à bien leurs activités dans un environnement très compétitif, et la concurrence est très serrée aussi dans le domaine des sciences sociales. Plusieurs organisations internationales ont augmenté leur capacité de recherche et leurs centres de formation, tels que l'Institut de la Banque mondiale, et l'OIT risque de se laisser distancer, notamment dans le domaine de l'économie du développement. Le déficit en ressources est certes préoccupant, mais il existe un autre problème, à savoir que, pour prouver le bien-fondé des objectifs de l'OIT et du travail décent, l'Institut doit étudier des questions qui touchent à la fois l'économie, le droit, les sciences politiques ou les relations professionnelles. Une approche interdisciplinaire s'impose donc et la caractéristique particulière de l'Institut par rapport aux programmes du BIT est sa capacité de mener à bien une recherche approfondie dans une perspective interdisciplinaire, sur des questions transversales telles que les mécanismes du développement ou de la gouvernance.
6. Dans un environnement aussi compétitif, il est évident qu'il faut constamment mettre à jour et consolider la base de connaissances de l'OIT. Au cours des dernières années, l'Institut a concentré ses travaux de recherche sur les questions émergentes et il continuera de le faire. Parallèlement, il faut garder présent à l'esprit que certaines conclusions analytiques, qui étaient tenues pour acquises il y a de cela dix ou quinze ans, sont aujourd'hui sérieusement remises en question dans la communauté universitaire et scientifique. Il faut réétudier des questions fondamentales, prendre en compte les travaux de recherche récents et la nouvelle évidence empirique pour prouver le bien-fondé des programmes en faveur du travail décent dans divers domaines, tels que la négociation collective et sectorielle ou les systèmes de pensions. En sa qualité d'interface entre les unités du BIT et les institutions universitaires, l'Institut pourrait faire office de catalyseur afin de mettre à jour la base de connaissances de l'Organisation dans plusieurs domaines, et de la consolider. En fait, des travaux de recherche importants ainsi qu'une collecte de données ont été entrepris dans un certain nombre d'unités du BIT au siège, mais également dans les régions et dans les équipes multidisciplinaires. Trop souvent, leurs résultats restent dispersés et fragmentés parmi différents programmes, et ils manquent de visibilité, particulièrement dans les cercles universitaires. L'Institut doit jouer un rôle essentiel à cet égard. Il doit développer une coopération plus étroite avec les divers secteurs et programmes du BIT, devenir le point focal de l'Organisation en matière de recherche, et élaborer des projets et des activités conjoints avec d'autres programmes du BIT, le cas échéant. Une telle coopération a eu lieu récemment, par le biais d'un nouveau projet de coopération technique sur les normes de sécurité sociale, et grâce à l'organisation de deux conférences publiques au cours de la présente session du Conseil d'administration.

7. En outre, il est important d'accroître la visibilité des résultats scientifiques et des publications de l'Institut par une politique d'information plus efficace et par des coentreprises avec les principales institutions universitaires. L'Institut a récemment poursuivi et renforcé ses relations avec le Réseau universitaire international de Genève (RUIG) et avec l'École des relations professionnelles de l'Université Cornell.
8. Le rapport du directeur contient deux chapitres, à savoir le Programme de recherche et le Programme d'éducation et de dialogue.
9. Le premier projet inscrit dans le Programme de recherche traite des corrélations qui existent entre les droits fondamentaux au travail et le développement économique. Des modèles statistiques sophistiqués ont été mis au point pour relier les droits fondamentaux au travail à l'investissement étranger direct et à l'avantage commercial comparatif. Ils ont fourni une preuve empirique que les normes du travail élevées exercent un effet positif sur l'investissement étranger direct. Des études ont été publiées concernant l'impact économique du travail des enfants, et les effets de la richesse et de l'inégalité entre hommes et femmes sur la croissance économique. L'Institut prévoit de poursuivre cette recherche en 2003 par le biais d'études de cas par pays.
10. Le deuxième projet s'inscrivant dans le Programme de recherche est centré sur le rôle des organisations de la société civile dans la conception et la mise en œuvre des politiques en faveur du travail décent. Actuellement, on ne dispose que de très peu de connaissances empiriques sur ces institutions. Des études de cas par pays ont été menées à bien en Irlande, en Italie, au Bangladesh et en Afrique du Sud et elles montrent la diversité des relations entre les autorités publiques, les partenaires sociaux et d'autres organisations de la société civile. Cette recherche sera poursuivie en 2003.
11. En ce qui concerne le Programme d'éducation et de dialogue, l'Institut a coorganisé, avec le ministère français de l'Emploi et de la Solidarité, un colloque sur «L'avenir du travail, de l'emploi et de la protection sociale», qui a eu lieu à Lyon les 17 et 18 janvier 2002. Une réunion semblable est en préparation pour avril 2003 à Annecy, mais elle aura un nouveau format. Un atelier a été organisé à Shanghai en mai 2002 en coopération avec le ministère chinois du Travail et de la Sécurité sociale. Deux conférences publiques sont prévues au cours de la présente session du Conseil d'administration du BIT, et deux autres ont été programmées pour le début de 2003. Le cours de stagiaires international annuel a eu lieu à Genève en mai-juin 2002 pour des participants hispanophones, et un nouveau cours sera dispensé en anglais en mai 2003. Un cours régional pour des stagiaires des pays arabes a eu lieu à Beyrouth, Liban, en septembre-octobre 2002. La coopération s'est développée entre l'Institut et le Centre de formation international de l'OIT à Turin, et de nouveaux matériels de formation sur le travail décent sont en cours de préparation. Le professeur Simon Deakin de l'Université de Cambridge a animé la cinquième conférence sur la politique sociale financée par le prix Nobel de la paix décerné à l'OIT, à l'Université d'Europe centrale, Budapest, en novembre 2001. La prochaine série de conférences devrait avoir lieu à l'Université de Tokyo à la fin de 2003. La deuxième bourse d'études Phelan a été offerte à une jeune universitaire brésilienne qui a poursuivi ses travaux de recherche à l'Institut au début de 2002, et la troisième bourse a été accordée à un jeune chercheur du Nigéria qui commencera ses travaux à l'Institut en janvier 2003. Un certain nombre d'universitaires et de stagiaires ont travaillé à l'Institut en 2002 et plusieurs visites d'études ont été organisées.
12. Pour conclure, le directeur ad intérim a insisté sur la nécessité de renforcer le Programme de recherche de l'Institut, de développer des partenariats avec certaines institutions universitaires, et de coordonner les activités futures avec les travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation.

- 13.** M. Suzuki (vice-président employeur) a fait observer que l'Institut devait faire davantage pour améliorer sa visibilité et diffuser des informations concernant ses activités. L'orateur se souvient que, lorsqu'il est venu pour la première fois à la Conférence internationale du Travail à Genève, il a jugé que l'Institut est le laboratoire de la pensée de l'OIT. Depuis lors, en 1989, la recherche en matière de politique, à l'OIT, est passée de l'ajustement structurel à la dimension sociale de la mondialisation. L'orateur a mentionné le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation du Conseil d'administration, et la création récente de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. La visibilité de l'Institut n'a pas progressé conformément à ces événements. Pour l'améliorer, l'orateur a recommandé que l'Institut entreprenne un exercice d'inventaire qui culminerait par l'établissement d'un rapport structuré qui décrirait non seulement les activités et les résultats, mais aussi les intrants utilisés, y compris les ressources humaines et financières. L'orateur a recommandé que cet exercice prenne la forme d'un rapport annuel. Il a aussi estimé qu'il était nécessaire de distinguer clairement la nature des travaux de recherche de l'Institut de celle des travaux de recherche menés à bien par les autres départements du BIT.
- 14.** En ce qui concerne les activités futures, l'orateur a estimé que les travaux de recherche de l'Institut devraient couvrir de vastes domaines et ne pas être limités par la structure tripartite de l'OIT. L'Institut devrait traiter non seulement des questions comme la négociation collective, mais encore poursuivre son programme de recherche avec la liberté universitaire évoquée par le Directeur général. S'exprimant en son nom propre, l'orateur a suggéré deux domaines possibles pour la recherche future. Premièrement, il a noté que les sociétés d'aujourd'hui étaient dotées de trois institutions: le gouvernement, l'entreprise et la famille, et que les entreprises sont les plus privilégiées des trois. L'orateur a suggéré que l'Institut pourrait peut-être étudier la possibilité pour les familles, de déprécier leur logement et leurs actifs tangibles, qui ont un impact important sur leurs moyens d'existence. Deuxièmement, M. Suzuki s'est placé dans la perspective des pays asiatiques pour faire observer que, pour se modeler et se développer, les entreprises ont besoin de beaucoup de temps, et qu'elles rencontrent beaucoup de difficultés. Il a constaté qu'elles constituent en fait une réponse aux besoins de la société et qu'elles présentent par conséquent un caractère social. Il a recommandé que les chercheurs se penchent sur la fonction sociale des entreprises, afin de corriger le malentendu engendré par une vision de l'entreprise fondée uniquement sur ses objectifs économiques.
- 15.** M. Suzuki a dit que l'on pourrait accroître la visibilité de l'Institut en recourant à des outils promotionnels tels qu'une couleur unique, ou des caractéristiques de présentation faciles à distinguer, qui le symboliseraient. Il a déclaré que l'ambition de ses trois années de mandat serait de favoriser le développement de l'Institut, qui est l'un des éléments les plus importants de l'OIT. Enfin, il a déclaré que le plus urgent et le plus critique était de prendre une décision claire concernant les orientations futures de l'Institut et sa direction.
- 16.** M<sup>me</sup> Yacob (vice-présidente travailleur) a déclaré qu'il y a quelque ambivalence à l'OIT quant au rôle de l'Institut, et que cela affecte la disponibilité et l'utilisation de ses ressources. De l'avis du groupe des travailleurs, l'Institut est investi d'un rôle stratégique, et il a pour mission d'aider le BIT à élaborer sa politique grâce à des travaux de recherche de très haute qualité, qui sont en fait un outil puissant pour modeler les politiques et prendre des décisions informées. L'oratrice a souligné la nécessité de mettre ces travaux de recherche en conformité avec les quatre objectifs stratégiques de l'OIT, et par là même, de compléter et de renforcer les travaux des autres secteurs du BIT.
- 17.** M<sup>me</sup> Yacob a invité l'Institut à adopter une approche plus proactive afin d'améliorer sa visibilité et d'accroître sa pertinence au sein de l'OIT en travaillant plus étroitement avec les autres unités du Bureau, par exemple en partageant avec elles les résultats de ses recherches. L'Institut doit rester indépendant et maintenir des normes élevées sur le plan

académique. Parallèlement, elle a estimé qu'il devait veiller à ce que la recherche soit présentée sous une forme aisément compréhensible, et facile à digérer. A cet égard, elle a proposé que l'on élabore des versions éditées des résultats de la recherche afin de partager l'information avec d'autres groupes, à l'intérieur et à l'extérieur de l'OIT.

- 18.** En ce qui concerne les activités futures, l'oratrice a demandé à l'Institut de préparer un document de stratégie globale soulignant ses objectifs et ses priorités et présentant également des propositions spécifiques de recherche pour la période biennale à venir. Ce document pourrait constituer la base de consultations informelles entre les membres du conseil lorsqu'ils se réuniront pour la session du Conseil d'administration en mars 2003. L'oratrice a énuméré quelques thèmes de recherche qui pourraient être examinés par l'Institut dans le cadre du document stratégique, notamment les questions liées à la gouvernance mondiale et à l'architecture financière internationale; la gouvernance d'entreprise, et la responsabilité sociale de l'entreprise; les accords-cadres négociés entre les fédérations syndicales mondiales et les entreprises multinationales. Elle a également prié l'Institut de favoriser le développement de la base de connaissances de l'OIT sur des questions de politique essentielles, telles que le développement durable, et la nécessité d'instaurer un cadre global pour les politiques de l'emploi et les systèmes de sécurité sociale.
- 19.** En ce qui concerne le programme de recherche actuel, M<sup>me</sup> Yacob a noté que les conclusions sur le paradigme du travail décent sont très instructives. La recherche a mis à jour la corrélation positive qui existe entre les normes du travail et le développement, et entre la formation du capital humain et la stabilité sociale, éléments qui exercent tous un effet positif sur l'investissement étranger direct. Elle a également pris note des conclusions relatives au lien qui unit la baisse des exportations et la perte d'emplois manufacturiers dans les pays de l'OCDE, et de celles qui mettent au jour une relation positive entre les droits des travailleurs et les salaires élevés, et les taux élevés d'emplois formels. Ce travail de recherche présente une grande pertinence pour le groupe des travailleurs, et il favorise le renforcement de l'approche juste aux activités en faveur du travail décent. A l'avenir, l'Institut devrait envisager la possibilité d'effectuer davantage de recherches statistiques et théoriques sur la question de l'inégalité entre les sexes dans le monde du travail et dans l'ensemble de la société.
- 20.** S'agissant de la recherche sur les processus politiques, l'oratrice a pris note des travaux très intéressants effectués sur le rôle des organisations de la société civile autres que les syndicats et les organisations d'employeurs, dans la conception et la mise en œuvre de la politique sociale et du travail. Ces travaux de recherche mettent en lumière la présence d'une diversité d'acteurs sociaux dans le débat politique public, et ils fournissent des informations sur les diverses contributions des organisations de la société civile à l'élaboration de la politique. Cependant, l'oratrice a souligné qu'une telle recherche ne devrait pas être interprétée comme le cautionnement de l'opinion selon laquelle le mécanisme tripartite et le dialogue social à l'OIT devraient être élargis aux ONG. Les syndicats, qui représentent les voix élues et responsables des travailleurs, ont un rôle crucial à jouer pour faire progresser l'Agenda social. Leur participation pleine et entière est indispensable à la crédibilité et à la durabilité de toute politique ou tout programme de l'OIT. L'oratrice a proposé d'orienter la recherche vers l'examen du rôle et de l'impact des syndicats s'agissant d'influencer l'ordre du jour du développement et de faire progresser la justice sociale. Ces travaux de recherche devraient également embrasser la collaboration et la synergie des syndicats avec d'autres groupes dans la promotion du travail décent, et approfondir notamment la raison pour laquelle la collaboration se poursuit et comment. Ce type de travaux pourrait être organisé en collaboration avec des réseaux de chercheurs liés à des syndicats. A cet égard, l'oratrice a pris note avec satisfaction du fait que le travail de recherche de l'Institut sur les travailleurs organisés au XXI<sup>e</sup> siècle, en collaboration avec les mouvements de travailleurs, a produit d'excellents résultats. Il conviendrait de

poursuivre une analyse semblable des questions présentant un intérêt pour les partenaires sociaux.

21. M<sup>me</sup> Yacob s'est félicitée des activités accomplies dans le cadre du programme d'éducation et de dialogue, notamment du renforcement de la collaboration avec le Centre de Turin. Elle a invité l'Institut à inclure les questions d'égalité entre hommes et femmes dans ses programmes d'éducation. L'Institut devrait explorer de nouveaux moyens, y compris le recours aux médias électroniques, pour mieux faire connaître les initiatives telles que les conférences financées par le prix Nobel de la paix décerné à l'OIT, et d'autres conférences publiques, afin qu'un plus grand nombre de personnes externes et internes à l'OIT puissent assister à ces événements. Il faudrait faire connaître la pertinence du Programme d'éducation de l'Institut au-delà des limites de la communauté intellectuelle. A cette fin, l'oratrice a conseillé d'utiliser pleinement le potentiel que représente le travail de réseau avec les universitaires et les mandants, en recourant davantage aux nouvelles technologies.
22. M<sup>me</sup> Yacob a pleinement appuyé l'appel lancé en faveur d'une plus grande allocation de ressources à l'Institut. Elle a estimé que cela est essentiel pour assurer à l'Institut une position stratégique au sein de l'OIT. A cette fin, il est évident que l'on a besoin de davantage de ressources. Elle a demandé si des efforts avaient été faits pour mettre au point de nouvelles synergies et pour s'assurer d'un soutien institutionnel et de l'appui de nouveaux donateurs externes.
23. Le représentant gouvernemental du Brésil a appuyé les suggestions des orateurs précédents concernant le rôle de l'Institut et le contenu de ses travaux. Il a fait observer que l'Institut manque de personnel. Le rapport de l'année prochaine au conseil doit inclure une description des compétences du personnel de recherche, afin que l'on puisse répondre aux attentes avec la capacité actuelle en termes de ressources humaines. L'orateur a estimé qu'il faut intensifier les liens avec la communauté des chercheurs et des universitaires, et notamment les liens entre les centres et les instituts de recherche et avec les syndicats et les organisations d'employeurs. Il a suggéré à l'Institut d'élargir son réseau de chercheurs en acceptant la participation de professionnels retraités du BIT, ou d'autres organisations, sur une base de volontariat. Selon l'orateur, la connaissance, l'expérience et la sagesse de ces derniers pourraient apporter beaucoup aux jeunes générations de chercheurs. Il a conclu en disant que si l'Institut promeut la collaboration entre les générations, il donnera un exemple à suivre aux autres institutions des Nations Unies.
24. M. Anand (membre employeur) a dit que la collaboration entre les générations de chercheurs est certes une bonne idée, mais qu'elle doit se développer sur une base volontaire et sans contrainte de temps, pour éviter le conflit de générations. L'orateur a proposé d'étendre le programme de recherche de l'Institut à l'importante question du secteur informel, notamment à la promotion des compétences, élément essentiel de la création d'emplois et de la stabilité sociale. Il a également proposé de renforcer les travaux de l'Institut en établissant des liens plus solides avec le Centre de Turin. Le dialogue et la coopération avec les institutions de recherche et les universités doivent également être poursuivis partout dans le monde et non pas seulement dans quelques rares pays. La politique de recherche de l'Institut devrait être orientée vers le progrès et l'avenir, et anticiper les problèmes concernant l'OIT, indépendamment de qui est son directeur. A cet égard, l'orateur a estimé que le directeur ne devrait pas être un étranger, mais qu'il faut plutôt choisir un gestionnaire créatif, spécialiste à la fois de la recherche et des relations publiques. Il a proposé qu'une réunion informelle du conseil ait lieu au mois de mars, avec quelques représentants gouvernementaux, quelques représentants employeurs et travailleurs pour débattre des orientations futures des activités de l'Institut. Enfin, pour répondre à une suggestion de M<sup>me</sup> Yacob, il a proposé qu'après une recherche appropriée le rôle dans l'ordre du jour du développement des organisations d'employeurs ainsi que celui des syndicats soient intensifiés.

25. La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud a appuyé les vues exprimées par les autres membres du conseil en matière de mobilisation des ressources, et pour ce qui est de la nécessité d'améliorer la visibilité de l'Institut. Les pays africains comptent sur la capacité de l'Institut en termes de connaissances et d'information. L'oratrice s'est réjouie des résultats de la recherche concernant l'Afrique du Sud et d'autres pays sur la question de la société civile et du mouvement du travail. Elle a encouragé l'Institut à intensifier sa collaboration avec les institutions universitaires et les centres de recherche en Afrique, en apportant une attention particulière, dans le cas de l'Afrique du Sud, à des institutions d'enseignement supérieur qui ont été défavorisées. L'Institut devrait trouver des moyens novateurs d'améliorer l'accès des habitants des pays en développement: i) à l'information et aux résultats de la recherche; et ii) aux activités éducatives telles que les visites d'études, les programmes de visite d'universitaires et les cours de stagiaires. Il faut multiplier les cours de stagiaires régionaux. Les bureaux de zone de l'OIT devraient participer plus activement à la diffusion des résultats de la recherche de l'Institut. L'oratrice a mis en garde contre l'utilisation exclusive de moyens électroniques pour diffuser l'information, car cela exclut de nombreuses parties intéressées, qui n'ont pas accès aux technologies de l'information. Les professionnels retraités représentent une mémoire institutionnelle, et ils pourraient améliorer la capacité de recherche de l'Institut et peut-être servir de mentors aux jeunes professionnels. Cependant, on ne devrait avoir recours à eux que sur une base volontaire et ponctuelle.
26. M. Lambert (membre employeur) a recommandé qu'en ce qui concerne son rôle futur, l'Institut s'efforce de devenir un centre d'excellence. C'est certainement possible grâce à une recherche de haute qualité et à la collaboration avec de prestigieux chercheurs et d'éminentes personnalités. L'orateur a félicité l'Institut pour la conférence publique animée par le sénateur Tiziano Treu. L'orateur est un nouveau venu au conseil, et afin d'être mieux à même d'évaluer les capacités de l'Institut, il a demandé à être mieux informé sur le nombre des membres de son personnel et sur ses tâches, ainsi que sur le recours à des collaborateurs externes.
27. M. Barde (membre employeur) s'est associé aux points soulevés par ses collègues. Il est membre du conseil de longue date, et souhaite insister sur le fait que les ressources financières et humaines de l'Institut sont insuffisantes. Il a recommandé qu'elles soient concentrées sur les principaux projets de recherche et sur l'éducation et le dialogue plutôt que sur une multiplication de programmes.
28. Pour répondre à la discussion, le directeur ad intérim a exprimé sa gratitude à l'égard des membres du conseil pour les commentaires de fond et les propositions qu'ils ont faites et qui sont très constructives et utiles. Il semble donc que l'Institut doive améliorer son image et sa visibilité, à la fois à l'OIT et dans la communauté universitaire. Le Programme de recherche est bien orienté, mais davantage de ressources humaines devraient y participer. Le conseil a demandé que l'Institut prépare un document de stratégie globale qui constituera la base de consultations informelles à la session de mars 2003 du Conseil d'administration du BIT. Le directeur ad intérim a également noté la suggestion du groupe des employeurs concernant l'élaboration d'un rapport annuel de l'Institut. Le groupe des travailleurs a appuyé le Programme de recherche, étant bien entendu que le projet sur la société civile ne devra pas être utilisé pour saper le tripartisme au sein de l'OIT. Ce projet devrait également enquêter sur le rôle des partenaires sociaux dans la formulation des politiques de développement et sur leurs relations avec les autres organisations de la société civile. Le porte-parole des travailleurs a proposé de nouveaux thèmes de recherche, y compris la gouvernance mondiale, la réforme de l'architecture financière internationale et la responsabilité sociale des entreprises. La récente conférence animée par le sénateur Treu et organisée par l'Institut a été bien accueillie par certains membres du conseil. Cela montre que l'Institut pourrait être un centre d'excellence, et il devrait poursuivre dans cette voie.

29. Le conseil a pris note du rapport du directeur.

## **Acceptation des contributions et des dons**

30. Le Conseil de l'Institut a recommandé au Conseil d'administration à la Commission du programme, du budget et de l'administration d'accepter la contribution des confédérations d'employeurs du Danemark, de la Finlande, de la Norvège et de la Suède, et de remercier ces confédérations.

Genève, le 18 novembre 2002.